

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 27 février 2008

Avec les médecins et les personnels soignants, la physiothérapie est l'une des plus grandes catégories professionnelles du système de santé. Physioswiss, l'Association Suisse de Physiothérapie, représente les intérêts de plus de 7'500 physiothérapeutes, employés ou indépendants.

La physiothérapie interdite?

Le dernier numéro de l'«observateur» est allé droit au but: les procédures de rentabilité de santésuisse prennent actuellement des formes inhabituelles dont les conséquences pèsent sur la physiothérapie. Les médecins se voient contraints de réduire drastiquement les coûts que leur activité génère et donc de prescrire nettement moins de physiothérapie, voire plus du tout. Dans le canton du Tessin, une enquête de physioswiss a montré que le volume des nouvelles prescriptions de physiothérapie a diminué de plus de 30 %. Ceci n'est pas sans conséquences graves pour les patients et la pratique de la physiothérapie.

D'après la LAMal, les caisses-maladie ont pour mission de contrôler le rendement des prestataires de services. santésuisse oblige les médecins qui ont des revenus supérieurs à la moyenne à justifier leurs coûts. Dans une prise de position du 25.10.2007 sur le processus de rentabilité, santésuisse souligne que « *la tentation pour les médecins de prescrire des prestations plutôt que de les réaliser eux-mêmes doit être réduite* ». Or, dans son calcul, santésuisse n'inclut qu'une partie des prestations prescrites : prestations propres, médicaments, laboratoire et physiothérapie . D'autres prestations ne sont pas prises en compte. Les conséquences sont alarmantes pour la physiothérapie qui n'intervient que sur ordonnance médicale pour les actes qu'elle fournit dans le cadre de l'assurance de base. Un médecin aura naturellement tendance à réduire les disparités statistiques en limitant les prestations que santésuisse inclut dans les chiffres qu'elle produit. Ou alors il prescrira une autre prestation, bien que la physiothérapie s'avère plus efficace, plus appropriée et plus économique dans le cas en question. physioswiss condamne cette démarche et la restriction déguisée qu'elle représente.

La mise en œuvre de ce processus de contrôle de rentabilité comporte de fortes disparités régionales. Le canton du Tessin semble actuellement très touché par les pressions effectuées sur les médecins. Des cabinets de physiothérapie sont contraints de licencier des employés ou de réduire leur volume de travail parce que le nombre de patients a drastiquement chuté en très peu de temps.

Pourtant, de toute évidence, la physiothérapie aide à réduire les coûts globaux de la santé. Les prestations de physiothérapie sont indemnisées au même tarif depuis 10 ans ! Cela a généré une baisse de pouvoir d'achat des physiothérapeutes de plus de 10%. Subir des pressions absurdes telles que celles qui sont faites actuellement dans le sens d'une - encore - plus grande rentabilité n'est pas acceptable.

Le secrétariat de physioswiss se tient à votre disposition au 041 926 07 80 ou sur info@physioswiss.ch pour vous donner de plus amples informations.

Pour une illustration pratique de ce problème, vous pouvez vous adresser à: Suzanne Blanc-Hemmeler, Bussigny-près-Lausanne 021 701 31 63, sblanc@physvd.ch ou John Roth, Genève 022 345 27 27, jroth@deckpoint.ch